

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

REF : DRH2010036

Signataire : BC/SL

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : approbation de recrutement d'un médecin spécialisé en psychiatrie non titulaire pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2010

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 4,

Vu le décret n° 88 – 145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 1977, créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacance de poste au CIGPC – 2010- 09-05566- effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France exécutoire le 30 septembre 2010.

Considérant la nature des fonctions spécifiques de médecin spécialisé en psychiatrie au Centre Municipal de Santé et la nécessité de recruter un médecin disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter ans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er décembre 2010, **un médecin spécialisé en psychiatrie.**

AUTORISE : en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement,

DIT : que la rémunération de ce médecin spécialité en psychiatrie non titulaire sera calculée sur la base de 77.54€ (vacation de 2 heures)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

64131- 511 – (602.64131.512)

Pour le Maire

L'adjoint délégué